

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 07/03/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; Mme GRILLET Mireille ; M. FAYS Xavier ; M. TIMON Yann (suppléant) ; Mme HAYE Bénédicte ; M. JEANDEL Mathieu ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; M. BARBIER Julien (suppléant) ; Mme SCHLACHTER Marie Madeleine ; M. PY François ; M. SCHROTZENBERGER Vincent ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; Mme MARTIN Patricia ; M. DAVILLER Sébastien ; M. GRAEFFLY Patrick ; M. HENRION Michel ; M. GODFROY Gilbert ; M. MANGIN Jacques ; M. BRUNNER Gauthier ; M. GODEY Alain ; Mme DAMIEN Viviane ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; M. MOUGENOT Alain ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; M. HURIET Dominique ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. PERROTEZ Eric ; M. WEBER Alain ; M. MARTIN Michaël ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; M. PEIGNIER Bernard ; M. BERGE Olivier ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme BRUSSEAUX Bénédicte ; M. TROTOT Francis ; Mme BRETON Clara ; M. XEMAY François ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mme THOMAS Bernadette ; M. MAHUT Loïc ; M. PEREAUX Rémi ; et Mme LANOIS Coralie.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; Mme BELLOT Nicole ; M. THOUVENIN Ludovic ; M. HENRY Jean-Daniel ; M. VALLANCE Pierre ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. CHESINI Romuald ; M. SALGUEIRO Victor ; M. NICOLAS Thierry ; M. LECLERC Augustin et Mme SCHUBNEL Catherine.

ORDRE du JOUR :

-Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 25 janvier 2024.

ENVIRONNEMENT

-Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage « Etude pour l'aménagement de la Moselle sur les communes de Socourt et Gripport ».

-Marché de récupérateur d'eau de 1000 L.

-Demande de subvention à AERM pour l'étude de faisabilité prise de compétence assainissement.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE :

- TDLU : AOS participations 2023 des communes.
- Demande FSE espace emploi et chemins de l'emploi 2024-2025.
- Demande FSE chantier ACI de l'emploi 2024-2025.

SUBVENTIONS DIVERSES :

- Subventions arbres et arbustes aux communes.
- Subventions Habitat.
- Subventions aux associations et BAFA/BAFD.

ADMINISTRATION GENERALE :

- Modification de la durée de service d'un poste d'adjoint administratif, catégorie C.
- Tableau des effectifs.

Présentation de la réorganisation structurelle de la CCPS

Questions diverses

Accueil du Président, vérification du quorum et désignation du secrétaire de séance : Patrick GRAEFFLY

Communes présentes (34) :

Affracourt ; Autrey ; Benney ; Bralleville ; Ceintrey ; Clérey sur Brénon ; Diarville ; Dommarie Eulmont ; Forcelles saint Gorgon ; Fraignes en Saintois ; Gerbécourt Haplemont ; Germonville ; Goviller ; Gripport ; Gugney ; Houdelmont ; Jevoncourt ; Laneuveville dvt Bayon ; Lebeuville ; Lemainville ; Ognéville ; Omelmont ; Ormes et Ville ; Parey saint Césaire ; Praye ; Roville devant Bayon ; Saint Remimont ; Vaudeville ; Vaudigny ; Vézélise ; Vitrey ; Voinémont ; Vroncourt et Xirocourt.

Communes excusées (6) :

Bainville aux Miroirs ; Bouzanville ; Haroué ; Housséville ; Saint Firmin et Saxon Sion.

Communes absentes (15) :

Chaouilley ; Crantenoy ; Etreval ; Forcelles sous gugney ; Hammeville ; Houdreville ; Laloef ; Lemenil Mitry ; Mangonville ; Neuviller sur Moselle ; Quevilloncourt ; Tantonville ; They sous Vaudemont Thorey Lyautey et Vaudémont.

Le Président rappelle pourquoi les communes ont été sollicitées pour transmettre leurs dossiers DETR : Il y a une volonté de connaître les projets des communes mais surtout à la commission DETR, nous n'avons pas de visibilité sur les dossiers transmis aux services de l'Etat de – de 100 000 €. Par ailleurs, une enveloppe arbitrée par Mme Le Préfet peut être fléchée sur ces projets, d'où la nécessité pour les défendre, d'en avoir connaissance.

Il rappelle également la prochaine conférence des Maires du 21 mars 2024 portant sur le PLUI et le retour des PPA avec la présence de la DDT.

-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 janvier 2024 (DCC 015/2024)

Point présenté par M. Jérôme KLEIN

Le compte rendu du conseil communautaire du 25 janvier 2024 a été adressé le 23/02/2023 par messagerie électronique avec accusé de réception aux délégués titulaires, suppléants et aux mairies.

Il n'appelle pas de remarque.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 25 janvier 2024 est validé à l'unanimité (affichage des délibérations le 08/02/2024).

ENVIRONNEMENT : (DCC 016-018/2024)

Points Présentés par Marc François

-Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage « Etude pour l'aménagement de la Moselle sur les communes de Socourt et Gripport ».

Nous nous sommes engagés depuis juin 2023 sur une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage mutualisée avec le Syndicat Moselle Amont (SMMA) concernant l'aménagement de la Moselle sur les communes de Socourt et de Gripport.

Cette étude, a été engagée, au regard d'un risque majeur de rupture de digue à moyen-long terme de la Moselle au niveau des gravières de Gripport et de Socourt.

Aussi, l'objectif de cette étude commune est de rendre un espace de mobilité à la Moselle, juste à l'amont de la Moselle sauvage.

L'Etude était estimée à 108 000 € TTC sans les études complémentaires.

- Financement à 80% par l'Agence de l'Eau
- Répartition coût étude : 25% CCPS / 75% SMMA
- Portage principal SMMA. Versement de frais ingénierie 3 500 €
-

Il y a lieu de compléter cette étude par des études complémentaires : étude topographique, bathymétrique, inventaire faune et flore.

Le coût de ses études complémentaires est estimé à 105 000 TTC

Le taux de subventionnement de l'AERM reste le même.

Il est nécessaire d'effectuer ces études complémentaires, pour lesquelles le reste à charge de la CCPS s'élève à 5 250 €.

La participation financière totale de cette étude, calculée selon le linéaire de chaque territoire représente un cout global pour la CCPS de 11 268,33 €. (+1018.13 € frais administratifs)

Aussi, le conseil communautaire décide avec une voix contre (M. TOUSSAINT NOVIANT François, M. Legendre avait voté également contre mais il est suppléant et M. VOINOT Etienne était présent, donc vote non comptabilisé) :

-D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage « Etude pour l'aménagement de la Moselle sur les communes de Socourt et Gripport ».

-De signer tous documents relatifs à cette décision

-Marché de récupérateur d'eau de 1000 L. :

Vu le CGCT,

Vu le code de la commande publique

Nous avons lancé en mars 2023 un MAPA alloti pour équiper environ 1 300 foyers avec un récupérateur d'eau de 510 L ou de 1000 L.

Cette opération bénéficie du soutien de l'AERM à hauteur de 60 % et de 20 % de la Région Grand Est

A ce jour :

- 126 récupérateurs de 500 L ont été commandés et 98 sont distribués.
- 610 récupérateurs de 1000 L ont été commandés et 333 sont distribués.

431 foyers sont équipés.

Suite au succès de cette opération, notamment sur les 1000 L, nous avons dû stopper en septembre 2023 les commandes de 1 000 L, arrivant au maximum des possibilités d'achats de notre marché initial.

Pour les 500 L, le marché initial peut perdurer jusqu'à son terme et les commandes sont toujours possibles.

Cependant, nous avons réceptionné de nombreuses commandes de 1 000 L après septembre (+ de 200)

Aussi, afin de poursuivre cette opération il est nécessaire de relancer un marché de fournitures de récupérateurs d'eau de 1000L.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

-Valider le principe de reconduction de l'opération récupérateur d'eau pour les 1 000 L,

-Solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 60 %,

-Solliciter une subvention à la RG Est à hauteur de 20 %,

-D'autoriser le Président de la Communauté de communes M. Klein, à engager les démarches nécessaires au lancement de cette opération : un marché public d'appel d'offres à bons de commande de 4 ans, pour un montant estimatif de 250 000 € et notifier les candidats retenus,

-D'autoriser le Président de la Communauté de communes à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

-Demande de subvention à L'AERM pour l'étude de transfert de la compétence assainissement :

Dans le cadre de la prise de compétence assainissement, nous faisons appel à la MMD54 en temps qu'assistance à maîtrise d'ouvrage.

A cette AMO, une étude de faisabilité va prochainement être lancée (MAPA, estimée à 120 000 €). Lors du précédent conseil communautaire de janvier, le lancement de cette étude ainsi que la demande de subvention de l'AERM avaient été proposées.

L'assistance de la MMD54 peut également bénéficier d'une subvention de l'AERM.

Coût estimatif de l'étude 120 000 €

AMO : 17 432,40 €

Total de 137 432,40 €, 70 %, soit une subvention de 82 460 €

Aussi, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

-d'autoriser le Président à demander une subvention auprès de L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, concernant cette étude de transfert de la compétence assainissement ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par la MMD54.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE (DCC 019-021/2024) :

-TDLU : AOS, participation financière des communes pour 2023

Point présenté par Dominique Lemoine

Depuis 2014, le conseil communautaire s'est prononcé sur la mise en place de la cellule d'urbanisme, son mode de gouvernance, son financement, ses missions et ses objectifs.

La CCPS adhère à tous les services, y compris la partie optionnelle concernant l'Habitat, l'assistance à maître d'ouvrage et les conseils en énergie.

Les communes instruites de la cellule participaient financièrement à la partie instruction au prorata par habitant (Mise à jour INSEE) et la CCPS prenait en charge la partie planification et la partie optionnelle.

Nous avons délibéré chaque année sur le service proposé et la participation financière demandés aux communes concernant le service TDLU réglementaire.

Au 1^{er} janvier 2017, 14 communes supplémentaires utilisaient le service. En 2023, 42 communes du territoire utilisent le service.

En 2018, un poste d'instructeur viendra renforcer l'équipe, soit une charge financière supplémentaire de 4 375 € pour la CCPS.

Fin 2018 la CC des Terres Toulouses a souhaité se retirer du dispositif sauf pour le SIG, et la CCCTS se retire de la partie habitat et planification.

La CC des Terres Toulouses se retire en apportant une participation financière dégressive de sortie pendant 3 années (80% /60 %et 40 % en 2020)

Au regard de ces changements, de cette « démutualisation » et du nombre croissant d'ADS pour le CC du Pays du Saintois, le coût général du service s'élève pour notre territoire en 2021 à 106 466 €, pour 2022 à 101 118 € et pour 2023 à 108 721 €.

Le service d'instruction présente un coût pour 2023 de 81 078 €.

(Pour rappel : Le coût global du service mutualisé est réparti entre les intercommunalités adhérentes selon :

- Instruction et SIG : au prorata du nombre de permis de construire délivrés sur chacun des territoires intercommunaux sur les 3 dernières années
- Planification et Habitat : au prorata de leur potentiel financier agrégé)

L'augmentation du coût du service instruction s'explique par une forte hausse des ADS de 2020 à 2022.

Une réflexion a été menée par le comité finances et étant donné que l'instruction ne concerne que les communes utilisatrices, nous avons proposé et acté en décembre 2022 qu'à partir de 2023, l'intégralité du coût de l'instruction serait réparti aux communes utilisatrices avec une clé de répartition mixée entre une part à la population et une part à l'acte et ce ventilée à 25% à la population et 75 % à l'acte.

La participation financière des communes se présente comme suit :

VILLE	Population 25	acte 75	total commune
AFFRACOURT	168,61 €	509,17	677,78 €
AUTREY SUR MADON	292,76 €	2600,16	2 892,92 €
BAINVILLE/MIROIRS	438,38 €	1364,58	1 802,95 €
BENNEY	1 022,37 €	2355,76	3 378,13 €
BRALLEVILLE	269,77 €	1629,34	1 899,11 €
CEINTREY	1 448,48 €	4290,61	5 739,09 €
CHAOUILLEY	180,87 €	1466,41	1 647,28 €
CLEREY SUR BRENON	99,63 €	142,57	242,20 €
CRANTENOY	245,25 €	441,28	686,53 €
DIARVILLE	795,51 €	1181,27	1 976,79 €
DOMMARIE EULMONT	136,42 €	434,49	570,91 €
GERBECOURT HAPLEMONT	354,07 €	665,32	1 019,39 €
GERMONVILLE	190,06 €	502,38	692,45 €
GOVILLER	659,10 €	2002,74	2 661,83 €
GRIPPORT	416,92 €	386,97	803,89 €
HAMMEVILLE	277,43 €	1099,81	1 377,24 €
HAROUÉ	784,78 €	2871,72	3 656,50 €
HOUELMONT	435,31 €	1880,54	2 315,85 €
HOUDREVILLE	639,17 €	1608,98	2 248,15 €
HOUSSEVILLE	223,79 €	590,64	814,42 €
LALOEUF	449,10 €	964,03	1 413,13 €
LANEUVEVILLE DT BAYON	355,61 €	1765,12	2 120,73 €

VILLE	Population à 25 %	Acte à 75 %	Total par commune
LEBEUVILLE	275,90 €	285,14	561,04 €
LEMAINVILLE	585,52 €	1371,37	1 956,89 €
MANGONVILLE	329,55 €	122,20	451,75 €
OGNEVILLE	151,75 €	739,99	891,74 €
OMELMONT	288,16 €	2043,47	2 331,63 €
ORMES ET VILLE	337,21 €	828,25	1 165,46 €
PRAYE	389,33 €	590,64	979,96 €
QUEVILLONCOURT	151,75 €	841,83	993,57 €
ROVILLE DEVANT BAYON	1 195,57 €	2403,28	3 598,85 €
SAINT FIRMIN	438,38 €	848,62	1 286,99 €
SAINT REMIMONT	551,80 €	1541,09	2 092,89 €
SAXON SION	167,07 €	1255,95	1 423,03 €
TANTONVILLE	996,31 €	2247,14	3 243,45 €
VAUDEMONT	98,10 €	848,62	946,72 €
VAUDEVILLE	236,05 €	678,89	914,94 €
VAUDIGNY	119,56 €	746,78	866,34 €
VEZELISE	2 159,69 €	5118,86	7 278,55 €
VITREY	303,49 €	950,45	1 253,94 €
VOINEMONT	524,21 €	2260,72	2 784,93 €
VRONCOURT	403,12 €	1507,14	1 910,27 €
XIROCOURT	683,62 €	2824,20	3 507,82 €
TOTAL	20269,5	60808,5	81078

Une nouvelle délibération sera effectuée en 2025 avec les données actualisées et arrêtées des actes sur les 3 dernières années en équivalent PC, (soit 2022, 2023 et 2024).

Comme stipulé dans la convention, la participation des communes instruites par TDLU en année N sera apelée en année N+1.

M. Boulanger demande si le détail des actes pourrait être transmis pour chaque commune ? le nombre d'actes ainsi que la typologie sera transmis à chaque commune.

Mme Siron demande si les actes traités par la commune sont pris en compte dans le calcul ? non, il s'agit uniquement des actes traités par le service.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider la répartition financière des communes telle que présentée pour l'appel 2023 effectué en 2024.

-Demande FSE espace emploi et chemins de l'emploi 2024-2025

Point présenté par Patrick Graeffly :

L'espace emploi et les chemins de l'emploi, de par leurs objectifs et actions, peuvent bénéficier du Fonds Social Européen Plus (FSE+) dans le cadre du Programme National FSE+ 2021-2027. Ce programme donne priorité aux actions permettant l'accompagnement vers l'emploi des publics

les plus vulnérables, en travaillant à la levée des freins et en favorisant le lien à l'entreprise. Ainsi, ces deux actions pourraient bénéficier d'une subvention maximale de 30 645 € pour deux années, **2024 et 2025**, pour les dépenses directes de personnel.

Dépenses	Prévisionnel	Recettes	Prévisionnel
Dépenses directes de personnel (1,05 ETP/an , 2 salariés CCPS)	70 200,00 €	FSE+	30 645,00 €
Coûts restants*	28 080,00 €	Autofinancement	67 635,00 €
Total	98 280,00 €	Total	98 280,00 €

Aussi, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- De valider le budget prévisionnel 2024-25 du FSE pour le développement de la politique d'emploi et d'insertion : Espace Emploi et chemins de l'Emploi dans le Pays du Saintois.
- D'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Etat la subvention au titre du FSE et de s'engager à financer la part non couverte par les subventions.
- D'autoriser le président à signer tout document découlant de la présente décision

-Demande FSE chantier ACI de l'emploi 2024-2025

Point présenté par Patrick Graeffly

Le chantier d'insertion, de par ses objectifs et ses actions, peut bénéficier du Fonds Social Européen Plus (FSE+) dans le cadre du Programme National FSE+ 2021-2027. Ce programme donne la priorité aux actions visant à renforcer l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi. Il apporte son soutien financier à l'encadrement et à l'accompagnement socioprofessionnel de l'insertion par l'activité économique. Ainsi, le chantier d'insertion pourrait bénéficier d'une subvention maximale de 39 400 € pour deux années, 2024 et 2025, pour les dépenses directes de personnel liées à l'accompagnement socioprofessionnel et à l'encadrement technique.

Dépenses	Prévisionnel	Recettes	Prévisionnel
Dépenses directes de personnel ¹ (salariés CCPS)	145 000,00 €	FSE +	39 400,00 €
Dépenses indirectes ²	21 750,00 €	Conseil départemental 54 - aide CDDI	1 549,01 €
		DREETS - aide CDDI	23 599,89 €
		Autofinancement	102 201,10 €
Total	166 750,00 €	Total	166 750, 00 €

Il est précisé que les prestations aux communes du chantier d'insertion s'élèvent pour 2023 à 53 000 €.

Aussi, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider le budget prévisionnel 2014-25 du FSE pour le développement de la politique d'emploi et d'insertion : Espace Emploi et chantier d'insertion dans le Pays du Saintois.
- d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Etat la subvention au titre du FSE et de s'engager à financer la part non couverte par les subventions.
- D'autoriser le président à signer tout document découlant de la présente décision.

SUBVENTIONS DIVERSES (DCC 022-024/2024) :

-Subventions arbres et arbustes aux communes

Point présenté par Dominique Lemoine

Conformément au règlement des subventions arbres et arbustes aux communes, il est proposé au conseil communautaire de valider les subventions suivantes :

Commune	Date de demande	Montant des travaux subventionnables	Subvention allouée	Commentaire
Xirocourt	27/09/2023	364,36 €	182,18 €	Les gros postes de dépenses ne sont pas pris en charge (terreau, suspension, ...)
Lemainville	12/09/2023	264,96 €	132,48 €	Les plantes en godets sont considérées comme des annuelles
Saint-Remimont	24/07/2023	499,21 €	200,00 €	
Vézelize	12/10/2023	478,14 €	200,00 €	
Grippport	06/10/2023	316,00€	158,00€	
Roville-Devant-Bayon	05/12/2023	530,00 €	200,00 €	
Etreval	27/09/2023	204,00 €	102,00 €	
Forcelles-Sous-Gugney	01/06/2023	310,00 €	155,00 €	
Ceintrey	16/11/2023	445,40 €	200,00 €	
Vaudeville	29/11/2023	450,00 €	200,00 €	
Total			1 571,66 €	

10 dossiers pour un total de 1 571,66 €.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité ces subventions.

-Subventions Habitat

Point présenté par Sébastien Daviller

Conformément au règlement d'aides à l'Habitat, il est proposé au conseil communautaire de valider ces deux subventions.

Habitant	Date de réception du dossier complet		
	26/10/2023	10 144,88 €	500,00 €
	03/02/2024	13 782,52 €	500,00 €
Total			1 000,00 €

2 dossiers pour un total de 1 000 €.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité ces subventions.

-Subventions aux associations et BAFA/ BAFD

Point présenté par Stéphane Colin

Après l'étude des dossiers de demande, la commission **dynamisme culturel et promotion territorial** propose au conseil communautaire de valider les subventions suivantes :

Animations terminées, pièces justificatives transmises (Pour conseil communautaire du 14/03/24)								
Association	Commune	Projet	Date du projet	Coût total définitif	Montant subventionnable	Montant demandé	% montant sub	Participation CC définitive
Week end marocain	Thorey-Lyautey	Le Maroc à Thorey-Lyautey	Du 25 au 27/08/23	7 290,50 €	6 962,23 €	4 000,00 €	40%	2784,89 €
TEM	Goviller	Au-delà des aléas	Du 11/06 au 01/10/23	13 992,50 €	3 477,46 €	600,00 €		600,00 €
Santois Triathlon	Thorey-Lyautey	Trail de la colline	01/10/23	16 610,66 €	7 650,52 €	3 000,00 €		3000,00 €
Les amis de l'orgue	Vézélise	Concerts saison 2023	De juillet à octobre 2023	5 825,95 €	3 806,25 €	2 000,00 € +2 000,00 €		1522,50 €
Les amis de Vézélise	Vézélise	Trail du Santois	16/04/23	5 144,80 €	4 400,10 €	1 200,00 €		1200,00 €
Mon association	Forcelles Saint Gorgon	Sur ma Peau	De janvier à décembre 2023	3 992,32 €	248,32 €	500,00 €		99,33 €
MJC Roville-dvt-Bayon	Roville-dvt-Bayon	Animation poterie	Décembre 2023	300,00 €	300,00 €	120,00 €		120,00 €
UBC	Vitrey	Journée régionale de courts métrages	03/02/24	639,21 €	255,68 €	150,00 €		150,00 €
Groupe sportif Haroué Benney	Haroué	Stage sportif	12, 13 et 14/01/24	3 783,65 €	3 783,65 €	500,00 €		500,00 €

9 dossiers, pour un total de 9 976,72 €.

M. Colin rappelle le rôle de la commission dynamisme culturel et promotion territorial et encourage des élus à participer à cette dernière.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité ces subventions.

BAFA/BAFD :

Nom Prénom	Commune	Stage	Coût	% sub	Participation CC (Plafond 200 €)
	Crantenoy	Stage 1	442,00 €	50 %	200,00 €
		Stage 2	459,00 €		200,00 €
	Bainville aux Miroirs	Stage 1	480,00 €		200,00 €
		Stage 2	459,00 €		175,00 €
	Dommarie-Eulmont	Stage 1	300,00 €		150,00 €

5 dossiers pour un total de 925 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide ces subventions BAFA.

ADMINISTRATION GENERALE (DCC 026-027/2024) :

-Modification de la durée de service d'un poste d'adjoint administratif, catégorie C.

Point présenté par Jérôme KLEIN

Le Président rappelle au Conseil Communautaire, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complets et non compets nécessaires au fonctionnement des services.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique territoriale

- **Modification de quotité horaire : transformations de poste**

Suite à la réorganisation des services de la communauté de communes, un poste est concerné par une augmentation de quotité horaire :

CATEGORIE	GRADE	POSTE	TEMPS DE TRAVAIL ACTUEL	TEMPS DE TRAVAIL PROPOSE
C	Adjoint administratif	Comptable	80%	90%

Cette modification de quotité représente un coût annuel chargé de : 3 980 €

Ce poste doit faire l'objet d'une transformation du temps de travail initial et d'une délibération distincte actant cette augmentation.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider cette proposition de modification, et d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

-Tableau des effectifs

Point présenté par Jérôme Klein

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Suite à cette modification de quotité, il convient de réactualiser notre tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS 01/03/2024

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	0	
Attaché	A	8	6 postes temps complets - 2 postes à temps non complet (80%)
Rédacteur principal 1ère classe	B	0	
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1 poste à temps complet
Rédacteur	B	0	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	0	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	1 poste à temps complet - 1 poste à 8h
Adjoint administratif	C	3	2 postes à temps complet - 1 poste à temps non complet (90%)
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur	A	1	1 poste à temps complet
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1 poste à temps complet
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1 poste à temps complet
Technicien	B	1	1 poste à temps complet
Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	0	
Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	0	
Adjoint technique territorial	C	1	1 poste à temps complet
FILIERE SOCIALE			
Educateur de jeunes enfants	A	1	1 poste à temps complet
TOTAL		20	

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider l'actualisation du tableau des effectifs au 1 er mars 2024.

Présentation de la réorganisation structurelle de la CCPS

Point présenté par Jérôme Klein

Elle intervient avec comme objectifs :

- Aligner l'organisation pour répondre au projet politique
- Répondre et pouvoir mettre en œuvre les nouvelles compétences
- Prise de hauteur pour la Direction pour pouvoir travailler sur la stratégie, le pilotage, le lien avec les élus...
- Avoir une meilleure répartition des charges de travail entre les agents
- Responsabiliser les agents et les faire monter en autonomie et compétence
- Clarifier les missions et rôles de chacun(e) dans une organisation cohérente
- Avoir un organigramme connu de tous
- Fluidifier la communication interne et externe

Cette réorganisation ne présente pas de recrutement supplémentaire, par ailleurs elle valorise la prise de responsabilité d'agents et le changement de quotité horaire, (notamment, le passage de 80 % à 90 % de l'agent comptable), cela représente au coût supplémentaire annuel de 18 400 €.

Organisation : cf présentation.

Présentation par mission et pôles

Cette réorganisation sera en phase test de 6/8 mois, permettant ainsi de réajuster au besoin.

Une question est posée dans la salle : est-ce que l'on pourra trouver cet organigramme sur le site ?
oui.

Pas d'autre remarque ou question de l'assemblée.
